

# LA LETTRE DES ASSOCIATIONS

Décembre 2021

## ÉDITO

### ENFIN LA REPRISE !

L'épidémie de Covid-19 s'éloigne... et puis revient...  
En revanche, la reprise est vraiment là, parfois très forte dans certains secteurs.

Notre lettre aussi poursuit sa publication, avec trois sujets principaux.

#### Cyber attaques

Chaque jour apporte son lot d'attaques par des cyber pirates : des hôpitaux, des collectivités, des entreprises et des associations (plus discrètes sur le sujet).

Protégez-vous : étudiez votre vulnérabilité et prenez les mesures adéquates ! Nous pouvons vous y aider : consultez notre fiche d'information sur le sujet.

#### Site Internet

Nous avons lancé en début d'année, un site Internet entièrement destiné aux associations, [www.association.verspieren.com](http://www.association.verspieren.com).

Il a pour but de :

- vous permettre de trouver des solutions d'assurance (rubrique « Votre activité »),
- vous donner des conseils (rubriques « En pratique » et « Actualités »),
- vous faire part de l'expérience de certains de nos clients (rubrique « Témoignages »).

Nous souhaiterions recueillir vos avis : dites-nous ce que vous en pensez !!!



#### Verspieren, courtier conseil du Cedap

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le Cedap (Centre d'Etudes des Directeurs d'Associations Professionnelles) a choisi Verspieren comme courtier conseil. Nous vous présentons celui-ci et ses activités, ainsi que notre rôle auprès de cette fédération.

**Nous vous aidons à maintenir vos activités en marche et sommes heureux de contribuer à leur développement.**

**Nous avons traversé (presque toute) la tempête !  
Un autre temps commence.**

**Excellente lecture.**

**Éric Colleville**

Directeur du Département Associations

01 49 64 14 14

[epcolleville@verspieren.com](mailto:epcolleville@verspieren.com)

# CYBER RISQUES ET RÉSILIENCE INFORMATIQUE : NOS ASTUCES POUR PROTÉGER VOS INFRASTRUCTURES

À l'instar du vol de données, les sauvegardes ne sont plus infaillibles pour assurer une protection informatique face aux rançongiciels. Pour éviter qu'un simple malware ne se transforme en ransomware, des solutions existent. Quelles sont-elles ?

## LE RÔLE DE L'ASSUREUR DANS LA PROTECTION INFORMATIQUE

Une association couverte contre le risque cyber peut attendre de son assureur une assistance dans la gestion de crise. L'intervention d'un IT (Expert des Infrastructures Informatiques) aura pour but d'analyser **la nature et les conséquences de l'intrusion**. Une fois la faille identifiée, il va coordonner l'ensemble des acteurs nécessaires à la reprise de l'activité de l'association. Il peut faire appel à un avocat pour la constitution d'un dossier de recours, l'identification des obligations de notification... Il peut également contacter une société de communication qui va intervenir auprès du public, des adhérents, fournisseurs ou partenaires. Lorsque l'attaque touche à la réputation de l'association ou aux droits RGPD des adhérents, l'IT agit en conséquence. Enfin, il avertit une société spécialisée dans la récupération des données perdues, volées ou endommagées. Celle-ci peut aussi intervenir en monitoring lorsque l'attaque a touché vos comptes bancaires (et/ou mandants) ... Quand une association fait le choix de transférer le risque **en s'assurant contre le risque cyber**, il est important qu'elle avise son assureur dès la détection d'une activité suspectieuse. Une équipe support pourra alors vous assister immédiatement pour une meilleure protection informatique.

Une fois l'attaque maîtrisée, c'est l'heure du bilan.

Les principaux dommages subis par l'association peuvent être de différentes natures. Perte de revenus, le coût des mesures correctives, les frais des notifications prévues dans le cadre du RGPD... Le coût du ransomware ou de la fraude financière associé à l'atteinte à votre image peut être considérable. Le sabotage ou encore le piratage de vos lignes téléphoniques sont également des frais supplémentaires à prendre en compte. Toutefois, les conséquences d'une attaque ne se limitent pas qu'aux dommages, mais peuvent aussi toucher **la responsabilité de la structure**.

## LES SANCTIONS PRÉVUES

Si un tiers est victime à son tour à la suite d'une attaque, votre responsabilité peut être engagée. La transmission du virus, la diffamation ou l'atteinte à la vie privée à la suite de la diffusion de contenus sur des sites Internet et/ou comptes de réseaux sociaux de l'association sont quelques exemples. La violation des données personnelles de vos fichiers est donc un risque non négligeable qui pèse sur votre protection informatique.

Face à cette menace grandissante, le marché est plus mature. La prise de conscience des associations quelle que soit leur taille est de plus en plus palpable. Personne n'est épargnée et le risque en cascade n'est plus tout à fait une hypothèse. Dans ce contexte, le marché de l'assurance cyber se durcit avec une révision des capacités en réassurance. Cependant, les assureurs proposent des solutions d'assurances avec plus de justesse et, surtout, **un accompagnement pour mieux anticiper le risque**. C'est pourquoi, nous avons bâti une offre dédiée à nos clients pour les aider à mieux construire leur protection informatique.



La cellule cybercriminalité du gouvernement classifie les cyber-risques selon 4 types :

- La cybercriminalité
- L'atteinte à l'image
- L'espionnage (Watering Hole)
- Le sabotage

La cybercriminalité **est la catégorie reine des cyber-attaques** en 2020, notamment le rançongiciel (ransomware) ou hameçonnage (phishing).

La France est actuellement un des pays les plus touchés par ce type d'attaque. Le parquet de Paris a d'ailleurs vu le nombre des saisines multiplié par 5 en 2020.

Le principe consiste notamment à crypter les données récupérables moyennant le paiement d'une rançon. Celle-ci est systématiquement demandée en bitcoins. Dans 20% des cas, les demandes de rançon sont réglées. Toutefois, le paiement reste l'ultime recours après l'intervention des experts mandatés par l'assureur en gestion de crise.

Certains facteurs ont favorisé ces cyber-risques. Le passage au télétravail face à l'épidémie de COVID-19 en fait partie. Les failles dans les systèmes comme Microsoft qui ont notamment vu l'émergence de nouveaux gangs « ransomware » comme Dharma, Snatch, Maze, LockBit ou Medusa.

## QUELS SONT LES TYPES DE CYBER-RISQUES ?

La première tactique utilisée dans les tentatives de fraude a été le détournement de paiement. Le non-respect des **procédures de sécurité** utilisées habituellement par les associations pour régler les adhésions, prestataires, fournisseurs ou partenaires dans le contexte actuel peut être un accès.

Les cyber-risques qui découlent du logiciel Microsoft Office 365 restent encore aujourd'hui un problème. De nombreuses usurpations de courriels associatifs (business courriel compromis) conduisent à des détournements de fonds. Pour ces raisons, il est conseillé de mettre en place une **authentification multi facteurs** (MFA). Ce processus de sécurité complémentaire consiste à identifier l'utilisateur avec une authentification à plusieurs facteurs comme un code envoyé par SMS, une question de sécurité, une empreinte digitale, un code pin, un mot de passe...

Les systèmes de connexions à distance comme RDP et VPN restent des points d'entrée dans les attaques par ransomware. Ce sont des technologies sur lesquelles les associations s'appuient, en particulier pour le télétravail.

Les cyber-risques commencent à partir du moment où une personne (morale, physique...) est victime d'une intrusion dans son système informatique quel que soit le support : ordinateurs, serveurs isolés ou en réseaux, et des équipements périphériques de plus en plus connectés comme les imprimantes, smartphones ou tablettes.

## 10 CONSEILS POUR OPTIMISER VOTRE DÉFENSE CONTRE LES ATTAQUES CYBER



Mettez à jour régulièrement les systèmes, les réseaux, les pare-feux, les antivirus et les applications, y compris les sites web.



Mettez en place une politique de gestion des mots de passe pour vos collaborateurs, vos directions internes et pour vos clients.



Séparez les usages entre utilisateurs et administrateurs des réseaux.



Intensifiez la surveillance des systèmes d'informations pour déterminer votre niveau de vulnérabilité.



Renforcez la gestion des droits d'accès en les hiérarchisant.



Cloisonnez chacun de vos réseaux informatiques.



Limitez l'utilisation des clés USB.



Contrôlez rigoureusement les accès externes aux systèmes d'informations liés au nomadisme, au télétravail, etc.



Sensibilisez toujours plus les collaborateurs utilisateurs de vos systèmes ainsi que les dirigeants de votre association.



Transférez le risque résiduel à l'assurance « cyber » : Le risque Zéro n'existe pas et les conséquences financières d'une faille peuvent peser lourdement sur vos comptes.

## CONNAÎTRE LA RÉSILIENCE INFORMATIQUE DE SON ASSOCIATION

La menace est complexe. Les petites et moyennes associations sont de plus en plus régulièrement ciblées. Les cyberattaques atteignent des montants qui peuvent être prohibitifs. Comment, donc, construire une résilience durable ?

Comme tous les risques des associations, elle peut être gérée. La clé est de la renforcer en identifiant les vulnérabilités de l'association. Apporter des réponses en termes **de moyens, procédures, sensibilisation et formation du personnel et/ou des adhérents** est également un enjeu non-négligeable. Avant de se prémunir contre une cyber-attaque, le président d'association doit s'interroger sur son niveau de résilience informatique en 5 points :

### ET VOUS, OÙ EN ÊTES-VOUS ?

1

Avez-vous un plan de continuité d'activité en cas de cyber-incident ?

2

Comment compenserez-vous les pertes de revenus liées à une interruption de votre activité ?

3

Savez-vous ce que vous devez faire en cas de violation de données ?

4

Connaissez-vous le niveau de sécurité de vos prestataires de services informatiques ? (ex: hébergeur)

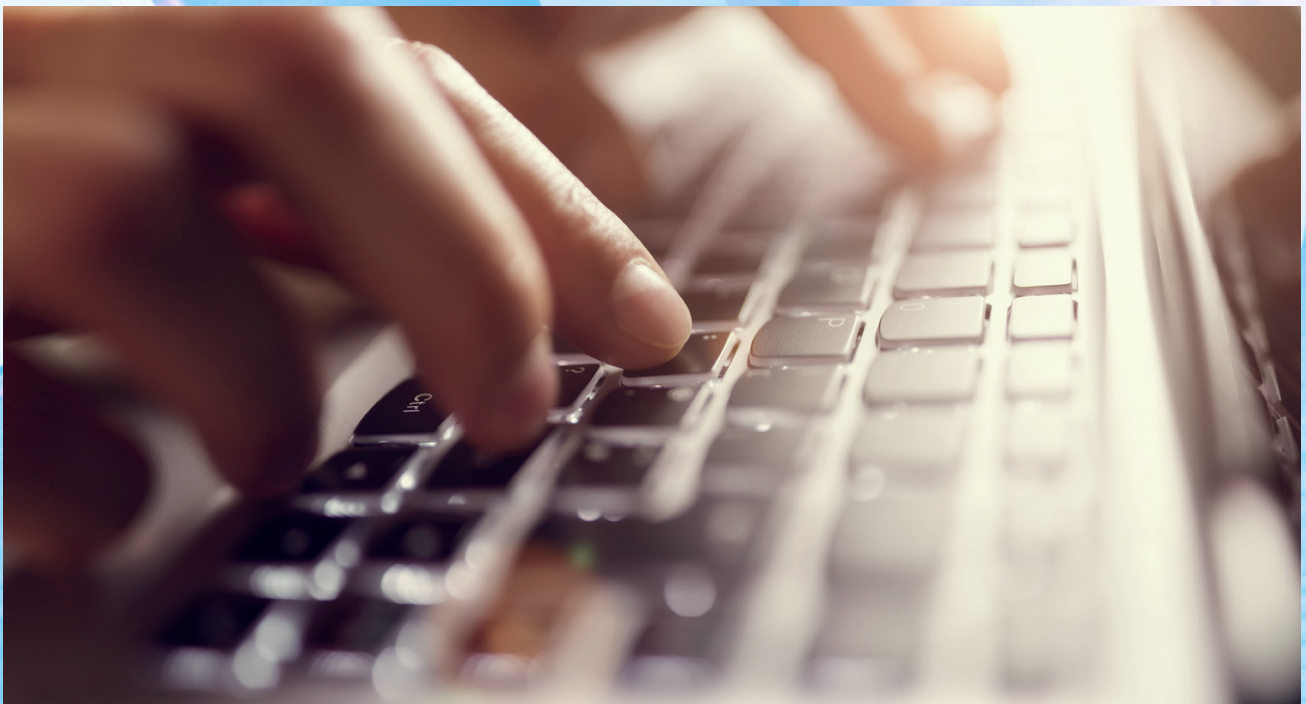
5

Êtes-vous en conformité avec les standards et normes réglementaires ?

En tant qu'association, il est primordial de vous couvrir contre une menace ou une mauvaise résilience informatique. VERSPIEREN a élaboré, depuis de nombreuses années, un partenariat avec un acteur de l'assurance informatique. Spécialisé en risques cyber, nous vous proposons une offre complète de services à destination des infrastructures informatiques des associations. Assistance, couverture financière et juridique ou encore garantie contre la fraude et les pertes d'exploitation en sont quelques exemples.

Une formation et des conseils préventifs sont également prescrits par notre réseau d'experts. Nous intervenons et vous assurons contre les cyber-risques pour une reprise rapide de l'activité.

Philippe Chipart  
01 49 64 14 14  
pchipart@verspieren.com



NOUVEAU

# DÉCOUVREZ LE SITE VERSPIEREN DÉDIÉ AUX ASSOCIATIONS

Verspieren a créé un site Internet dédié aux associations du domaine sanitaire et social, de l'enseignement, de l'humanitaire, du tourisme social ou encore des associations tutélaires.

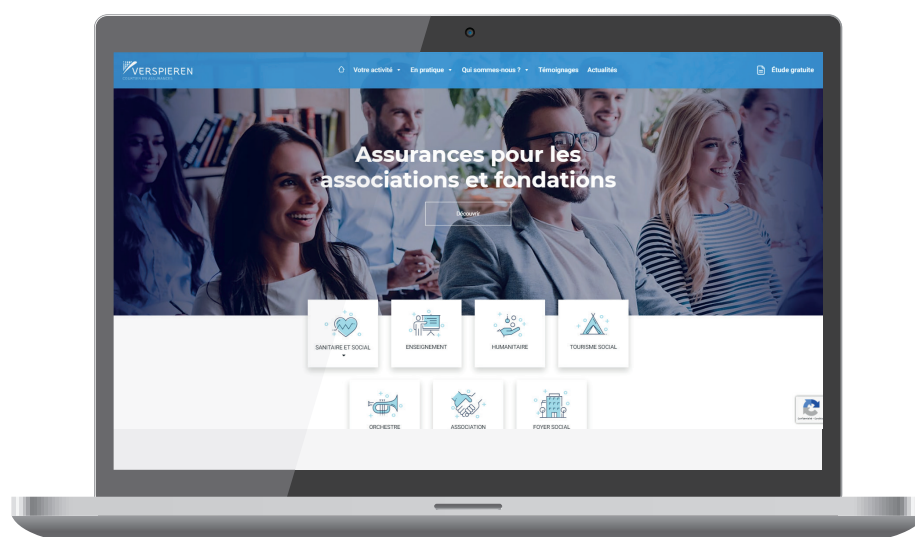
[www.association.verspieren.com](http://www.association.verspieren.com)

Nous avons souhaité mettre à la disposition des structures associatives, telles que la vôtre, des informations dédiées à votre secteur d'activité, des conseils et des cas pratiques relatant notre accompagnement au quotidien.

Vous pourrez aussi y découvrir les témoignages réels et sans filtre de certains de nos clients, que nous remercions à nouveau pour leur disponibilité et leur franchise.

Verspieren est le seul courtier en assurances à disposer d'un département dédié aux structures associatives. Notre équipe, au plus proche de vous, est à votre disposition pour vous accompagner et vous présenter des produits et des services spécialement conçus pour toutes les associations et fondations, que vous pourrez retrouver sur le site Verspieren Associations.

**L'équipe Associations et Fondations**



## VERSPIEREN : L'ASSUREUR CONSEIL DU CEDAP



Le CEDAP (Centre d'Etudes des Directeurs d'Associations Professionnelles) regroupe 280 directeurs ou délégués d'associations professionnelles.

C'est un lieu d'échanges, de partage d'expérience et de lobbying.

Verspieren qui accompagne de nombreuses associations professionnelles, a été retenu pour étendre son champ d'intervention aux adhérents du CEDAP.

Ainsi, Verspieren est l'assureur conseil du CEDAP et éclaire ses adhérents sur toutes les questions d'assurances.

Tourné d'abord vers les directeurs et délégués d'associations professionnelles, Verspieren a mis en place un contrat de Protection Juridique (Défense Pénale) pour assister les membres du CEDAP en cas de mise en cause sur le plan pénal.

En outre, avec l'aide du CEDAP, Verspieren a mis au point un contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle pour les associations membres qui présentent des risques. Cela dans un objectif de devoir de conseils.

Verspieren a eu l'honneur de participer à la remise des Trophées du CEDAP et est fier d'être associé à la valorisation de l'image de cette organisation professionnelle vis-à-vis de ses adhérents.

Claude Delahaye  
06 74 45 22 10  
[cdelahaye@verspieren.com](mailto:cdelahaye@verspieren.com)

## Verspieren, vocation client



[verspieren.com](http://verspieren.com)